

{ LE PROGRAMME CSRM EN 6 ÉTAPES FACILES! }

1 Inscription en ligne
ou au comptoir



2 Capture des chats
par le gardien désigné



3 Transport du chat
en clinique



4 Chirurgie et
identification



5 Observation
24 heures



6 Retour du chat
dans son
environnement
initial



Sécurité et bien-être des animaux

Vous constatez qu'un animal se retrouve dans une situation inacceptable ou qu'il reçoit des soins inadéquats qui nécessitent une intervention?

Que ce soit pour un animal de compagnie ou un animal d'élevage, vous pouvez déposer une plainte en communiquant avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

1 844 ANIMAUX (264-6289)
mapaq.gouv.qc.ca



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Il est interdit de nourrir les animaux errants. Seuls les participants inscrits et autorisés au programme peuvent nourrir les chats communautaires. Toute personne peut se procurer au préalable un permis délivré au comptoir de Services Brossard, situé à l'hôtel de ville, au 2001, boulevard de Rome.



Renseignements :
brossard.ca/CSRM

SERVICES BROSSARD
2001, boulevard de Rome
450 923-6311
services@brossard.ca

{ PROGRAMME CSRM }

Pour le bien-être
des chats errants




Le problème...

Abandonnés par leur gardien ou nés de générations de chats sans domicile, les chats errants se reproduisent rapidement. Cette surpopulation féline est le résultat de chats non stérilisés et de l'absence de mesures pour limiter leur nombre. Comme les chats se retrouvent nombreux sur un territoire restreint, ceci mène à des bagarres entre les animaux. Ces derniers sont sous-alimentés, développent des maladies importantes et deviennent vulnérables.

La solution...

Le programme de capture, stérilisation, relâche et maintien de la colonie de chats communautaires [CSRM] est la seule solution pour contrôler les naissances de chatons et limiter la surpopulation féline.

- 
- + Contrôle et **réduction permanente** du nombre de chats errants
 - + Diminution du nombre de chats en refuges et **limitation des euthanasies**
 - + **Réduction** de maladies infectieuses
 - + **Diminution** des bagarres et des miaulements nocturnes



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE CSRM ?

Capture

À l'aide de citoyens bénévoles, il faut identifier les chats errants d'un secteur et les associer à une colonie. Par la suite, à l'aide de cages-trappe remises aux citoyens bénévoles par la Ville, les participants procèdent à la capture des chats identifiés et transportent l'animal auprès d'un professionnel autorisé.

Stérilisation

Un médecin vétérinaire examine l'animal pour connaître son état général de santé et ainsi détecter la présence potentielle de maladies graves. L'animal est stérilisé par chirurgie et le vétérinaire effectue une entaille sur la pointe de l'oreille gauche de l'animal afin que le chat puisse être identifié comme membre d'une colonie.

IMPORTANT: Afin d'assurer le succès de la chirurgie et ne pas nuire à la santé de l'animal, les stérilisations sont autorisées de la fin avril à la fin octobre.

Relâche

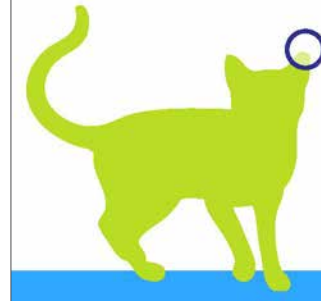
Le citoyen bénévole est responsable de remettre le chat au même endroit où il fut capturé. Il est maintenant un chat de la communauté, membre d'une colonie.

Maintien de la colonie

Dès que les chats reviennent sur le territoire où ils ont été capturés, le citoyen bénévole devient gardien des chats qui composent la colonie initialement identifiée. Ce gardien de colonie a la responsabilité d'offrir un apport de nourriture et d'eau en tout temps. Le gardien doit prévoir des caches et abris pour protéger des intempéries les chats dont il a la garde.

Identification

L'entaille à l'oreille gauche est le symbole universel des chats ayant été stérilisés dans le cadre du programme CSRM. La procédure, sans douleur pour l'animal, consiste à retirer la pointe de l'oreille de quelques millimètres.



QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

Chat errant

Tout chat sans identification ou sans propriétaire déclaré. Les chats socialisés aux humains peuvent être placés en adoption.

Chat communautaire

Chat à être ou ayant été stérilisé dans le cadre du programme CSRM. Comportement antisocial qui rend impossible la mise en adoption.